



GROUPE SFCMC
SOCIÉTÉ FERMIÈRE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES
1 casino, 3 hôtels avec plage, 7 restaurants

Communiqué

Evolutions de la gouvernance et convocation d'une Assemblée Générale Mixte

Cannes, le 28 juillet 2023,

Le Conseil d'Administration a approuvé, dans sa séance du 27 juillet 2023, des évolutions de la gouvernance de Société Fermière du Casino Municipal de Cannes.

Madame Joy Desseigne-Barrière a été nommée Présidente du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Dominique Desseigne qui a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur et devient Président d'Honneur.

Monsieur Grégory Rabuel a été nommé Directeur Général en remplacement de Monsieur Alain Fabre qui, à cette occasion, a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur Grégory Rabuel bénéficiera dans l'immédiat des éléments fixes et variables et des avantages en nature prévus par la politique de rémunération actuelle du Directeur Général, étant toutefois précisé que le Conseil d'Administration se réunira prochainement pour décider de son évolution.

Par ailleurs, la signature de l'accord de rachat de 10% du capital auprès du groupe Fimalac, autorisée et annoncée le 28 juin dernier, est intervenue le 21 juillet. Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une assemblée générale mixte afin de faire adopter les résolutions permettant la mise en œuvre de ce rachat.

Cette assemblée aura également vocation à statuer sur la nouvelle politique de rémunération du Directeur Général.

Elle se tiendra le mercredi 4 octobre 2023 à 15 heures à l'Hôtel Majestic – 10 Boulevard de la Croisette – 06400 Cannes.

Enfin le Conseil d'Administration a été informé de la réalisation, en date du 26 juillet, de l'apport à la Société de Participation Deauvillaise, par Monsieur Dominique Desseigne, de la totalité de ses droits de quasi-usufruits d'actions de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes. Cette opération, qui a donné lieu à une décision de l'Autorité des marchés financiers portant dérogation à l'offre publique obligatoire en date du 18 juillet, porte la participation de la Société de Participation Deauvillaise dans la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes à 60,51% du capital et 56,52% des droits de vote théoriques, sur la base d'un nombre total de 175.182 actions et 254.711 droits de vote. Du fait de cette même opération et sur cette même base, la participation en droits de vote théoriques de la société Casinvest, actionnaire à hauteur de 23,34% du capital, a été portée de 25,40% à 32,11%, ce franchissement passif à la hausse du seuil de 30% a fait l'objet également d'une dérogation au dépôt d'une offre publique obligatoire en vertu de la décision de l'Autorité des marchés financiers du 18 juillet dernier précitée.